L'OBS

19 avril 2023

L'OBS > JUSTICE

# Un jeune éditeur français arrêté à Londres au nom de la loi sur le terrorisme... puis libéré

Entendu pendant 24 heures par la police londonienne, un collaborateur de la maison d'édition La Fabrique a finalement été relâché mardi soir. De nombreuses questions lui ont été posées sur sa participation aux récentes manifestations.

**Par Violette Lazard**

Des policiers, à Londres, le 22 mars. (AMER GHAZZAL/SHUTTERSTOCK/SIPA)

« *Libéré sous caution* ». Le communiqué de la police londonienne est tombé mardi soir, un peu après 19 heures. **Ernest M.**, jeune Français de 28 ans arrêté la veille à sa descente de l'Eurostar à la gare de Saint-Pancras, a été remis en liberté sans poursuites après 24 heures passées entre les mains de la police britannique. Responsable des droits étrangers aux éditions **La Fabrique**, un éditeur indépendant engagé à gauche qui publie en France des essais de collectifs, de la militante américaine Angela Davis ou encore des philosophes français Jacques Rancière ou Frédéric Lordon, était venu à Londres pour un salon littéraire.

Pourquoi a-t-il été arrêté ? La « Met » – pour *« metropolitain police »*, la police londonienne – n'a pas à répondre à cette question. En vertu du « Terrorism Act 2000 »,

et de son annexe 7, les enquêteurs chargés du contre-terrorisme ont toute latitude pour interroger, interpeller, fouiller toute personne franchissant la frontière afin de déterminer sa potentielle implication dans un projet terroriste. D'après l'avocate française d'Ernest M., **Me Marie Dosé**, les questions qui lui ont été posées ont plutôt tourné autour de sa participation aux récents mouvements sociaux en France. « *"Soutenez-vous le président Macron ? Avez-vous participé aux récentes manifestations ? Quels livres vont être publiés par La Fabrique ?" Voilà ce qu'on lui a demandé, c'est scandaleux* », déplore Me Marie Dosé.

Au cours de l'interrogatoire, les enquêteurs lui ont également demandé de leur transmettre ses codes pour déverrouiller son téléphone et son ordinateur, ce qu'il a refusé. Ce refus constitue toujours d'après le « Terrorism Act » une « *obstruction* » aux investigations, et lui a valu d'être formellement « *arrêté* », selon un communiqué de la police londonienne, avant d'être finalement relâché. Dans un communiqué, La Fabrique assure que son collaborateur se rendait à la Foire du livre de Londres. « *Pour justifier cette décision* [sa garde à vue, NDLR]*, les policiers ont argué du fait qu'Ernest aurait participé à des manifestations en France. Une telle déclaration de la part d'un policier britannique est tout à fait insensée et semble clairement indiquer une complicité avec les autorités françaises »*, a dénoncé l'éditeur.

Au moment de son départ pour Londres, Ernest M. avait déjà été interrogé par la police aux frontières (la PAF), au point de louper son train. Y a-t-il eu un échange d'information entre la France et le Royaume-Uni ? « *Il y a tout lieu de croire que cette interpellation à Londres visant à obtenir des données personnelles et professionnelles de mon client soit en lien avec la France*, a réagi Me Marie Dosé. *Si tel est le cas, nous ne pouvons que dénoncer cette instrumentalisation et cette forme de sous-traitance judiciaire.* » La maison d'édition évoque, elle, « *un nouvel exemple de l'arbitraire des lois antiterroristes* », et avait appelé à des rassemblements de protestation mardi soir devant l'ambassade du Royaume-Uni à Paris et l'Institut français de Londres avant d'apprendre la libération de son collaborateur. Le téléphone et l'ordinateur du jeune éditeur sont restés entre les mains de la police britannique. ◆